

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 13 JUIN 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
11	3	5
<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>		
N° 13/06/24-13		
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ESADTPM ET TVT INNOVATION		

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le 13 du mois de juin à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Dalia MESSARA, Claude ARNAUD-GALLI, Gaston SECONDI, Josy CHAMBON, Rémy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU,

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,

Pierre PELLETIER représenté par Louis-Noel BRETONNIERE

Ian SIMMS représenté par Solange TRIGER.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

François CARRASSAN représenté par Yann TAINGUY

Hélène BILL représentée par Jean-Luc DELAUNAY,

Valérie MONDONE représentée par Claude ARNAUD-GALLI

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MAHE, Jean-Pierre BLANC, Marc LAURIOL, Sébastien BOUDILLON, Louise NOEL.

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 13 JUIN 2024**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

N° D'ORDRE 13/06/24-13

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'ESADTPM ET TVT INNOVATION**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

TVT Innovation est une communauté d'innovation d'entreprises, d'organismes de recherche et de formation, et de Collectivités territoriales. TVT contribue à offrir un environnement propice à la création et au développement de l'entreprise innovante dans l'aire toulonnaise, le Var, et en Région Provence Alpes Côte d'Azur.

TVT a notamment pour missions :

- L'accompagnement des porteurs de projets innovants dans toutes les phases : analyse, recherche de partenaires, réalisation, montage de dossiers de financements ;
- L'animation des espaces de médiation créatives et d'hébergement d'entreprises;
- L'animation du réseau de Business Angels VBA et le réseau 43.117 des acteurs du numérique.

Au sein de ses locaux de la Maison du numérique et de l'Innovation, TVT Innovation dispose d'un espace dénommé « Fablab ». Cet espace de prototypage rapide, d'une superficie de 150 m², permet aux étudiants, entreprises et start-ups de passer du stade de l'idée à la production d'éléments réels et innovants.

Il est proposé à l'ésadtpm de renouveler le partenariat avec TVT Innovation et d'en définir les conditions, notamment sur l'usage du fablab de Toulon. Il est ainsi convenu que TVT mettrait gracieusement à disposition de l'ésadtpm, le soutien de l'équipe technique, notamment les compétences du Fab Manager ; les étudiants de l'ésadtpm disposeront alors de conseils leur permettant de mettre en conformité leurs travaux avec les capacités techniques des équipements du lab.

De son côté, l'ésadtpm prendrait à sa charge les coûts liés aux prototypes réalisés par ses étudiants dans le cadre du projet pédagogique défini et validé par l'enseignant selon une grille tarifaire fixée dans la convention.

Aussi, je vous propose d'autoriser Madame la Directrice à signer cette convention de partenariat avec TVT Innovation.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les modalités conventionnelles ci-jointes,

CONSIDERANT qu'il convient également d'autoriser la Directrice à signer la présente convention de partenariat et tous documents afférents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'AUTORISER la Directrice de l'EPCC à signer la convention de partenariat et tous documents afférents avec TVT Innovation.

ARTICLE 2 :

DE DIRE que les dépenses de fonctionnement sont prévues au budget 2024 de l'EPCC ésadtpm chapitre 11, article 611 .

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 13 JUIN 2024

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée


Monsieur Yann TAINGUY